

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), afin d'ajouter une précision touchant les terrains adjacents à une voie ferrée, à une gare de triage, à une autoroute et ses voies d'accès et autoriser la vente et l'étalage extérieurs dans le quadrilatère délimité par les rues Carthcart, Mansfield et les boulevard René-Lévesque et Robert-Bourassa
(dossier 1156347090)

AVIS est, par la présente, donné par le soussigné de ce qui suit :

1. Les personnes intéressées de l'arrondissement de Ville-Marie et de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, du Plateau-Mont-Royal, d'Outremont, de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, de Rosemont-La Petite-Partrie et du Sud-Ouest, demeurant dans une zone contiguë à l'arrondissement de Ville-Marie, sont priées de noter que le conseil d'arrondissement de Ville-Marie a, lors de sa séance tenue le 10 novembre 2015, adopté le projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).
2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), ce projet fera l'objet d'une assemblée publique de consultation le mercredi 25 novembre 2015, à compter de 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement située au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.
3. Ce projet de règlement comporte deux volets, à savoir l'ajout de l'autoroute Ville-Marie et ses voies rapides et vient préciser qu'il s'agit des terrains adjacents aux emprises, ainsi que l'autorisation d'un marché d'été sur l'esplanade de la Place Ville-Marie.
4. Au cours de cette assemblée, le maire ou tout autre membre désigné du conseil d'arrondissement expliquera le projet ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
5. Ce projet contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire et vise l'ensemble du territoire de l'arrondissement.
6. Une copie de ce projet peut être consultée aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQÀM, et au rez-de-chaussée du 275, rue Notre-Dame Est, station de métro Champ-de-Mars.

Montréal, le 14 novembre 2015

Le Secrétaire d'arrondissement
M^e Domenico Zambito

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie